

# La Doleau'mède

Lettre d'information de la Cellule d'Assistance Technique Zones humides

N° 2 - MARS 2016



## Edito

Sources et tourbières, mares et marais, roselières, prairies et landes, boisement marécageux, sont autant d'appellations qu'il y a de diversité de zones humides. Diversité des milieux, diversité des usages. Un point commun : une constante régression de tous ces espaces depuis des décennies sur nos territoires. Nous savons pourtant combien ces milieux sont précieux pour ce qu'ils apportent de diversité dans nos paysages, pour les richesses de formes de vie qu'ils hébergent mais aussi pour les services que ces zones humides rendent à la société.

Nous avons ainsi aujourd'hui conscience qu'il est de notre responsabilité collective de prendre soin des zones humides, parce qu'elles participent à l'amélioration de la qualité de notre eau potable et de nos rivières, parce qu'elles contribuent à atténuer les inondations, qu'elles sont naturellement des zones très productrices de biomasse, qu'elles peuvent contribuer à atténuer localement les impacts des changements climatiques, et enfin parce qu'elles sont des lieux irremplaçables de loisir et d'espaces où l'on se ressource et l'on s'émerveille. En détruisant nos zones humides, c'est ainsi ces services rendus que l'on détruit : une perte économique, biologique et un coût futur pour les contribuables.

Nous souhaitons aussi vous illustrer, au travers de ce nouveau numéro de Doleau'mède, que l'indispensable préservation des zones humides peut aussi être une opportunité pour des projets de développement d'activités économiques, des leviers pour la valorisation des territoires. Ces projets sont aujourd'hui de plus en plus nombreux? Gardons la dynamique car un travail considérable reste à faire par tous et au bénéfice de tous.

*Christophe Lépine*

*Président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie  
Secrétaire général de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels*

## Sommaire

Le Dossier : les espèces exotiques envahissantes.....	p. 2-3
Retour sur la réglementation .....	p. 4
Inf'eau .....	p. 5 à 7
Envie de découvrir .....	p. 8

**Collectivités, propriétaires privés, des questions ou des projets sur les zones humides ?**

Contactez la Cellule d'assistance technique Zones humides, portée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, et financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région, les Conseils départementaux de l'Aisne et de l'Oise et des collectivités locales .



## Kézak'eau ?

### Doleau'mède???

Vous tenez entre les mains la lettre d'information Doleau'mède et vous vous interrogez sur ce drôle d'intitulé ?!

La Dolomède est une araignée spécialisée des zones humides. Sa spécificité : elle marche sur l'eau ! Elle ne capture pas ses proies en tissant sa toile mais en faisant vibrer la surface de l'eau avec ses pattes antérieures.



### L'Aconit Nappel

Une nouvelle espèce que nous vous invitons à découvrir : l'Aconit nappel. Appelée également Casque-de-Jupiter, cette plante aux fleurs violettes pouvant atteindre 1m50 de haut vit dans les marais. C'est l'une des plantes les plus toxiques de France. L'ingestion de 3 à 4 g de racine est mortelle. Une plante aussi belle qu'elle est dangereuse !



Contacts :  
Oise : Emmanuel Das Gracas  
03 44 45 76 55  
e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

Aisne : Mathilde Réve  
03 23 80 07 86  
m.reve@conservatoirepicardie.org

# Dossier : Les espèces exotiques envahissantes

A l'heure où l'Union européenne commence à se préoccuper très sérieusement de l'impact des espèces exotiques envahissantes en établissant notamment une première liste de 37 espèces méritant des interventions à l'échelle de l'Europe, le Conservatoire s'inquiète aussi du développement de certaines espèces dans les zones humides de Picardie, et s'implique en conséquence dans la lutte contre leur prolifération, notamment auprès du Conservatoire Botanique National de Bailleul, référence régionale en la matière pour toutes les espèces de plantes.

Pendant longtemps le Conservatoire de Picardie s'est assez peu occupé de la question car ces espèces étaient relativement peu présentes sur ses sites d'intervention. Il semblerait que beaucoup d'espèces exotiques envahissantes se soient d'abord implantées en des endroits perturbés par l'Homme, en constituant des genres de têtes de pont, et qu'elles commencent à coloniser maintenant l'ensemble des espaces, y compris les espaces naturels en assez bon état de conservation, menaçant alors une part de la diversité biologique déjà réduite par l'altération des habitats naturels.

Il en est très probablement ainsi des Asters nord américains, des Solidages américains, du Buddleia ou arbre à papillons, des Renouées du Japon, de Sakkhaline et de Bohème, de la Berce du Caucase, de la Datura Stramoine, et de l'Euphorbe fausse-baguettes.

Dans les eaux traversant ou alimentant les zones humides, l'apparition et le développement des espèces exotiques envahissantes peuvent être dus à des circonstances variées : un oiseau emportant dans ses pattes un peu d'herbier, un aquariophile vidant son aquarium dans la nature, et bien d'autres événements peuvent suffire à introduire une population d'une espèce que l'on mettra des années à éliminer ou à contenir.

Sur les 35 plantes considérées comme exotiques envahissantes avérées en Picardie, 8 sont des plantes aquatiques envahissant les eaux courantes et dormantes, et 13 envahissent de manière importante les zones humides et le bord des eaux.

En 2015, le Conservatoire est intervenu modestement dans la lutte contre les renouées, le Buddleia, le Cerisier tardif, les solidages et la Balsamine de l'Himalaya. Il est intervenu de manière beaucoup plus conséquente dans la lutte contre l'Euphorbe fausse-baguettes, dont une très imposante population s'était développée sur des prairies humides gérées par le Conservatoire et au-delà, en moyenne vallée de l'Oise.

Des espèces animales exotiques envahissantes ont malheureusement également envahi nombre de zones humides, en s'implantant souvent en ces lieux à partir du réseau hydrographique ou de plans d'eau.

Il en est ainsi de plusieurs espèces de Mollusques, dont la Moule zébrée et l'Anodonte, de Poissons (dont les diverses espèces de poissons chat) de Crustacés (dont les Ecrevisses américaines), d'Oiseaux, (dont l'Ouette d'Egypte) et de

plusieurs espèces de Bernaches, de Mammifères enfin (dont le Raton laveur, le Rat musqué, ou bien encore le Ragondin) qui toutes viennent alors en

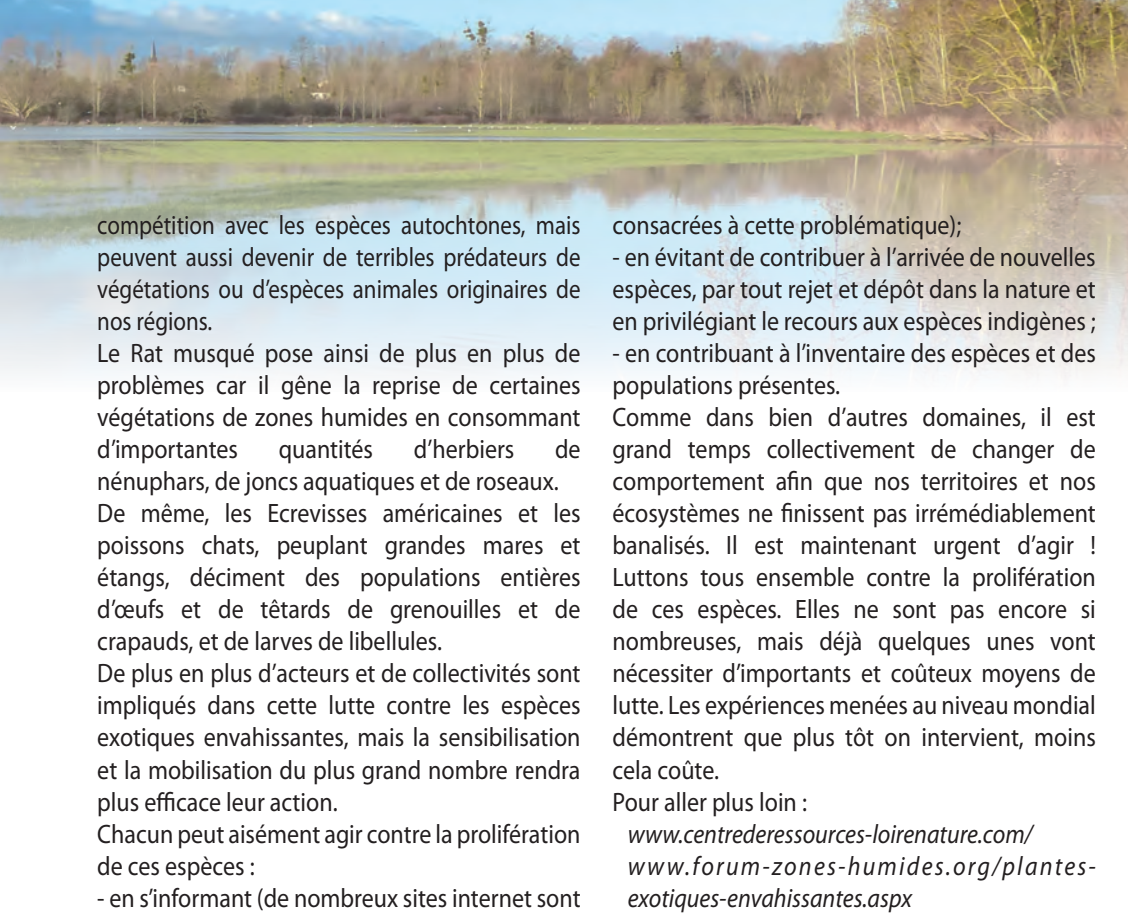
## « 37 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES MÉRITENT DES INTERVENTIONS EN EUROPE »

### Lutter contre l'Euphorbe fausse-baguettes

En 2015, Fanny Lévêque a réalisé pour le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et l'Entente Oise-Aisne un premier bilan des travaux réalisés en 2014 contre l'expansion de l'Euphorbe fausse-baguettes en vallée de l'Oise, une analyse des connaissances acquises au niveau national et international et de nouvelles pistes d'intervention. Les travaux de 2014 ont permis de réduire de plus de 90 % (de 10 ha à moins de 4000 m<sup>2</sup>) la surface occupée par ce taxon altérant la qualité des prairies et rendant toxique le fourrage, mais la persistance de très nombreux foyers de dissémination laisse présager une lutte plus longue et plus ardue que prévue initialement. Là encore, il est certain que l'action des Conservatoires ne sera pleinement efficace qu'avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Que ceux qui ont déjà contribué à lutter contre cette espèce ne seraient-ce qu'en autorisant le Conservatoire à intervenir en soient ici remerciés. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter : Olivier Quris au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, Vincent Lévy au Conservatoire Botanique National de Bailleul ou Thierry Frayon à l'Entente Oise-Aisne.

Autres retours d'expérience : depuis plusieurs années le Conservatoire de Picardie utilise avec succès diverses formes de pâturage afin de contenir le développement de certaines espèces exotiques envahissantes (renouées, solidages, asters,...), mais cela nécessite un suivi particulier et ne semble pas devoir éradiquer les populations présentes.

**En savoir +** 30 fiches sur les plantes exotiques envahissantes du Nord-ouest de la France : [www.cbnbl.org](http://www.cbnbl.org)



compétition avec les espèces autochtones, mais peuvent aussi devenir de terribles prédateurs de végétations ou d'espèces animales originaires de nos régions.

Le Rat musqué pose ainsi de plus en plus de problèmes car il gêne la reprise de certaines végétations de zones humides en consommant d'importantes quantités d'herbiers de nénuphars, de joncs aquatiques et de roseaux.

De même, les Ecrevisses américaines et les poissons chats, peuplant grandes mares et étangs, déciment des populations entières d'œufs et de têtards de grenouilles et de crapauds, et de larves de libellules.

De plus en plus d'acteurs et de collectivités sont impliqués dans cette lutte contre les espèces exotiques envahissantes, mais la sensibilisation et la mobilisation du plus grand nombre rendra plus efficace leur action.

Chacun peut aisément agir contre la prolifération de ces espèces :

- en s'informant (de nombreux sites internet sont

consacrées à cette problématique);

- en évitant de contribuer à l'arrivée de nouvelles espèces, par tout rejet et dépôt dans la nature et en privilégiant le recours aux espèces indigènes ;

- en contribuant à l'inventaire des espèces et des populations présentes.

Comme dans bien d'autres domaines, il est grand temps collectivement de changer de comportement afin que nos territoires et nos écosystèmes ne finissent pas irrémédiablement banalisés. Il est maintenant urgent d'agir ! Luttons tous ensemble contre la prolifération de ces espèces. Elles ne sont pas encore si nombreuses, mais déjà quelques unes vont nécessiter d'importants et coûteux moyens de lutte. Les expériences menées au niveau mondial démontrent que plus tôt on intervient, moins cela coûte.

Pour aller plus loin :

[www.centrederessources-loirenature.com/](http://www.centrederessources-loirenature.com/)

[www.forum-zones-humides.org/plantes-exotiques-envahissantes.aspx](http://www.forum-zones-humides.org/plantes-exotiques-envahissantes.aspx)

## Retour d'expériences



Depuis plusieurs années, la commune d'Essômes-sur-Marne est sujette à d'importants phénomènes d'inondations. La commune lance alors une étude relative au diagnostic des pressions s'exerçant sur le bassin versant afin de proposer des aménagements visant à limiter les phénomènes de ruissellement et de lessivage des terres viticoles, mais également à améliorer la gestion et l'entretien des cours d'eau.

Les inventaires faunistiques réalisés alors ont révélé la présence d'une espèce protégée : l'écrevisse à pieds blancs (*Austopotamobius pallipes*). Autrefois largement répandue sur l'ensemble du réseau hydrographique, l'espèce, en constante régression, est aujourd'hui isolée sur certaines zones amont des bassins versants. De par ses exigences écologiques, l'écrevisse à pieds blancs est considérée comme un indicateur d'eaux de bonne qualité, fraîches et bien oxygénées.

Afin de caractériser précisément la population, des prospections sont engagées en juillet 2011 par l'ONEMA et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie mettant en évidence une population patrimoniale stable. En effet, la colonie constitue l'un des rares sites connus de maintien de l'espèce à l'échelle du département de l'Aisne, et plus globalement de la région Picardie.

Compte tenu de sa forte sensibilité aux modifications des têtes de bassins versants, à l'expansion des écrevisses exotiques et aux altérations de la qualité de l'eau, il est important d'engager un travail de sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques et de mettre en place des aménagements légers visant à limiter les pressions sur le cours d'eau (abreuvoirs, clôtures, restaurations des berges, etc.). Ainsi, les exigences environnementales de l'espèce seront intégrées aux modalités de gestion portées par la commune d'Essômes-sur-Marne.

L'enjeu patrimonial et la grande fragilité de l'espèce motivent désormais l'ensemble des acteurs à définir une mesure de protection réglementaire de la population d'écrevisses dans le cadre d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).

Fabrice Champagne – ONEMA, Service Départemental de l'Aisne

+ d'infos : [www.onema.fr/espèces-exotiques-envahissantes](http://www.onema.fr/espèces-exotiques-envahissantes)

## Ils en parlent

**Thomas SCHWAB**

Responsable de l'unité contrôle d'usage à l'ONEMA Délégation interrégionale Nord-Ouest

*L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques est un établissement public national sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, créé en mars 2007 sur les bases du Conseil Supérieur de la Pêche. L'établissement couvre l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que les départements d'outre-mer. Il est organisé en 3 niveaux, une direction générale, 9 délégations interrégionales et 101 services départementaux ou interdépartementaux. L'office a au niveau régional et départemental, trois principales missions :*

- connaissance et suivi des milieux aquatiques : échantillonnages piscicoles, suivi thermique, évaluation de l'état hydromorphologique des cours d'eau ;
- appui technique à la mise en œuvre des politiques de l'eau : expertise des projets de restauration écologique des milieux aquatiques et aide à la définition des mesures d'encadrement et de gestion de l'eau ;
- police de l'eau : contrôle des différentes réglementations s'appliquant sur les cours d'eau, les plans d'eau, les zones humides et les espèces associées.

*La délégation interrégionale nord-ouest et ses services départementaux couvrent plus particulièrement les 3 régions Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Ile de France et Normandie. Sur le volet des zones humides, la délégation contribue plus particulièrement à l'élaboration d'une méthode d'évaluation des fonctions de ces milieux. Ce travail a pour objectif d'aider les acteurs et les gestionnaires du territoire à mieux évaluer les impacts potentiels de leurs interventions sur les zones humides. Dans ce cadre, de multiples tests ont été réalisés sur le territoire de la délégation et notamment dans le département de l'Oise sur les vallées de l'Automne, de la Brèche ainsi que dans le marais de Sacy. En 2016, un travail complémentaire sera engagé à partir de février avec un ciblage plus particulier sur l'interaction entre peupleraies et zones humides.*

## En savoir +

Collectivité, propriétaire ? Vous avez une zone humide et vous souhaitez vous investir dans la préservation de cet écriin de nature ?

Contactez le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Le cas échéant, il vous mettra en relation avec votre organisme de rattachement.





# Kézak'eau ?

## Qu'est-ce qu'une tourbière ?

Définir un milieu naturel n'est pas facile. « Une **tourbière** est une zone humide gorgée d'eau en permanence ou quasi-permanence, où les conditions d'anoxie (absence d'oxygène) liées à cet engorgement empêchent la minéralisation de la matière organique provenant des débris végétaux. Ces débris organiques non ou mal décomposés s'accumulent et forment de la tourbe au fil du temps. La tourbe est plus ou moins épaisse et fibreuse. Elle est en lien étroit avec les caractéristiques physiques et chimiques des eaux d'alimentation et l'activité biologique des sols associés.

Sur cette tourbe superficielle se développent des végétations et des plantes dites turfciales (c'est-à-dire « qui aiment la tourbe »), adaptées à ce sol fibreux gorgé d'eau. Ces végétations et ces plantes sont également dites « turfigènes », car ce sont elles qui entrent dans la composition de la tourbe. Nous considérons comme tourbière au sens écologique les zones humides dans lesquelles la production de tourbe « **sus-jacente** » est active ou récente. L'épaisseur de cette tourbe surmontant la roche-mère sous-jacente (craie, tourbe fossile, alluvions,...) est variable et correspond à l'horizon où se concentre l'essentiel de l'enracinement de la végétation de la tourbière.

Ainsi, une tourbière se caractérise par la présence de tourbe, par un fonctionnement hydrologique optimal, mais aussi par sa capacité à accueillir des communautés végétales et animales spécialisées dont certaines jouent un rôle fonctionnel majeur pour le maintien de la tourbière ; sphaignes, characées, cy-péracées... ».

**UNE TOURBIÈRE SE CARACTÉRISE PAR LA PRÉSENCE DE TOURBE, PAR UN FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE OPTIMAL ET AUSSI PAR LES ESPÈCES QU'ELLE ACCUEILLE.**



# Retour sur la réglementation

*Les zones humides et les cours d'eau sont intimement liés. Selon l'objectif attendu (aménagement du territoire, risque d'inondation, gestion de la ressource en eau), différentes réglementations vont s'imbriquer. Celles-ci peuvent par moment nous laisser perplexes devant leur complexité. Voici donc quelques grandes lignes pouvant vous permettre de mieux comprendre les textes de loi.*

## Le Plan local d'urbanisme

Dans le cas de l'aménagement du territoire, à l'échelle communale notamment, on retrouve les Plans Locaux d'Urbanisme. Il est important dans l'élaboration d'un PLU de prendre en compte les zones humides du territoire (si un travail d'inventaire a été mené). En effet, en ayant la connaissance de la localisation de ces milieux naturels remarquables, ces derniers peuvent être plus facilement intégrés aux projets d'urbanisme futurs car pris en compte dès la phase de construction du projet.

## Le Plan de prévention des risques d'inondation

Dans le cas du risque d'inondation, chaque commune ou intercommunalité met en place un PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). Le PPRI au travers de son zonage (rouge, bleu, blanc) définit des interdictions et prescriptions techniques à respecter afin d'assurer le libre écoulement des eaux et la conservation, la restauration ou l'extension des champs d'inondation. S'il y a un PPRI sur le territoire alors la commune doit mettre en conformité son PLU avec les directives du PPRI.

## Des questions?

Vous avez des interrogations sur un projet en zone humide ou à proximité d'un cours d'eau? N'hésitez pas à contacter les services de la Direction Départementale des Territoires ou [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

## Le saviez-vous ?

La berge et le lit des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains de la parcelle jusqu'à la moitié du lit. L'autre moitié appartenant au propriétaire d'en face. Toutefois, les poissons et l'eau qui y transitent, ne leur appartiennent pas, ils font partie du « bien commun de la nation ».

## La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

La loi sur l'eau soumet à autorisation ou à déclaration un certain nombre de travaux, d'ouvrages et d'installation ayant un effet négatif sur les milieux aquatiques et dépassant certains seuils. Cette liste de travaux est plus communément appelée Nomenclature sur l'eau mais attention, les seuils changent si vous êtes dans le périmètre du PPRI.

Quelques exemples :

➤ Selon la loi sur l'Eau, les remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau sont soumis à autorisation ou déclaration (selon la surface soustraite). Si ledit cours d'eau est dans la zone rouge du PPRI, « les remblais quel qu'en soit le volume », sont interdits (sauf conditions particulières).

➤ Dans le cadre de la rédaction d'un PLU, une zone initialement constructible peut être modifiée si cette parcelle se trouve dans la zone rouge du PPRI où « toutes nouvelles occupations ou utilisations des sols soumises à permis de construire... » sont interdites (sauf conditions particulières).



Phragmite des joncs



Cuivré des marais

# Inf'eau

## Mesures compensatoires :

Plusieurs dizaines de mesures compensatoires concernant la création, la restauration ou la préservation de zones humides sont prises actuellement en Picardie, et notamment dans l'Oise. En 2015, la Cellule d'assistance technique zones humides a été sollicitée pour rédiger deux notes des possibles en vue d'améliorer la nature des mesures compensatoires proposées dans ce cadre. Elle a été associée à plus de 14 dossiers et a contribué à la mise en œuvre concrète de telles mesures sur au moins 4 sites (gestion de deux sites à Ons-en-Bray, suivi de roselières au Plessis-Brion, actions d'urgence pour le Râle des Genêts, transfert de prairies humides à Varesnes au Fonds de dotation des conservatoires d'espaces naturels). Près de 25 hectares de zones humides étaient concernés par ces opérations.

Les actions mises en œuvre sont financées par les pétitionnaires.

## Des nouvelles communes qui s'engagent dans la préservation des zones humides :

De multiples communes sont propriétaires de zones humides ou sensibles à leur préservation. Cette année, les communes de Reuilly-Sauvigny, La Ferté Milon, Vauxaillon dans l'Aisne, Bailleval, Ansacq et Nogent sur Oise dans l'Oise ont souhaité s'engager dans la préservation et la gestion de leurs zones humides. Le Conservatoire de Picardie, au travers de la CATZH, est ainsi intervenu auprès d'elles pour réaliser un diagnostic des espèces et des habitats présents, des enjeux et proposer des actions à mettre en œuvre pour préserver ces habitats remarquables. Certaines zones humides ont révélé de très belles découvertes avec notamment le site des Bois Brûlé de Reuilly-Sauvigny où une espèce, le Jonc des marécages, a été inventoriée alors qu'on pensait ce dernier disparu de Picardie depuis 1949 !

## Accompagnement en vallée de la Nonette

Le Conservatoire de Picardie et le Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette ont signé une convention de partenariat. En déclinaison de cette convention, le Conservatoire a participé à l'analyse de certains projets visant la restauration de zones humides et pouvant être inclus dans leur futur contrat global.

Des visites de sites en commun ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux importants pour cette vallée : présence d'herbiers oligotrophes des marais tourbeux, vastes roselières à cortèges d'oiseaux paludicoles, prairies à Pigamon jaune et reine des prés, portion de fossés et ruisseaux à Agrion de Mercure (libellule d'intérêt européen) aulnais inondées à grandes herbes (habitat naturel prioritaire en Europe).

Grâce au lancement d'un appel à projet, le syndicat a réussi à

mobiliser différents locataires et propriétaires désireux de s'impliquer dans la préservation des zones humides. Il convient maintenant de trouver les moyens d'encadrer et d'accompagner ces différents projets. En fonction des cas, le Conservatoire pourrait être porteur de projet, en cas de signature d'un acte contractuel assez fort avec les ayants droits, ou simplement assistant scientifique et technique, soit directement auprès du porteur de projet, soit auprès du Syndicat. Des actions concrètes devraient pouvoir s'engager dès 2016.

## Premier bilan du programme LIFE+ Nature Rôle des genêts en moyenne vallée de l'Oise



Nous avons évoqué dans le numéro précédent les acquisitions foncières réalisées dans le cadre de ce programme, et pour partie, de la CATZH. Arrivé à son terme ce sont 26,9 ha qui ont été acquis dont 9,4 ha en prairies, le reste en friches ou peupleraies. La restauration de ces dernières en prairies de fauche inondables a déjà démarré sur 12 ha et va se poursuivre après le programme LIFE, dans l'objectif de réinstaller une activité agricole favorable au Râle de genêts (et à toute la faune et la flore associées à ces milieux fragiles).

Parmi les actions importantes du projet se trouvait l'évaluation de l'effet des MAE (date de fauche retardée) sur la chronologie des fauches. La contractualisation montre son effet bénéfique par un décalage global d'environ un mois, renforcé par les années pluvieuses en juin-juillet. Associée aux bandes refuges obligatoires et aux mesures d'urgence volontaire mises en œuvre dans le cadre du programme, des espaces favorables sont ainsi maintenus jusque tard en saison, permettant aux Râles de terminer leur cycle de reproduction. Ces mesures d'urgence présentent l'avantage d'une grande souplesse et adaptabilité à la réalité du terrain : en effet la fauche est retardée au 1<sup>er</sup> août sur une zone d'environ 1 ha autour des postes de chants observés des mâles. Les suivis réalisés ont montré l'efficacité de cette mesure, avec l'observation de jeunes non volants dans ces zones après la fauche du reste des parcelles.

Menyanthe trèfle d'eau



Inondation de la Vallée de l'Oise



Rossolis à feuilles rondes





# Inf'eau

## Moyenne vallée de l'Oise : Concilier développement économique et protection de l'environnement



Depuis deux ans un groupe d'une quinzaine d'exploitants de la vallée de l'Oise s'est regroupé au sein de l'association AEVO (Agriculture Environnement Vallée de l'Oise). L'aventure a commencé à l'été 2013 avec un appel à projet « Mobilisation collective pour l'agro-écologie » lancé par le Ministère de l'agriculture. Le projet présenté par AEVO et ses partenaires (Chambre d'agriculture de l'Aisne, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, Institut polytechnique LaSalle Beauvais, Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne) a alors été l'un des deux retenus pour la région. L'objectif est de mettre en place une filière de production d'un foin de haute qualité selon des modes de production respectueux des enjeux environnementaux de la moyenne vallée de l'Oise.

Après une phase d'étude et d'analyse des caractéristiques du foin de la vallée, le contenu du cahier des charges a ainsi été élaboré. Il va permettre la production d'un foin composé d'espèces typiques des prairies inondables de la vallée et produit selon une démarche environnementale. Les prairies, naturellement fertilisées par les crues de l'Oise, ne recevront pas d'apports en engrais. Un effort sera également réalisé pour la faune sauvage et le Rôle des genêts, oiseau emblématique des prairies de fauche de la vallée, avec une fauche dite centrifuge et la conservation sur chaque parcelle de bandes refuges. Il ne reste plus désormais qu'à convaincre les acheteurs potentiels. Comme le souligne Guy Leblond, éleveur membre d'AEVO : « on vend plus que du foin, on vend la protection de l'environnement et la sauvegarde d'une vallée ».



## La tourbière de Laval-en-Laonnois : une nouvelle valorisation du site communal



La tourbière de Laval-en-Laonnois hébergeait autrefois plusieurs hectares de landes et tourbières. Progressivement, ces

milieux ont été remplacés par des boisements, issus pour partie d'une plantation de pins à vocation sylvicole, pour subsister sur moins de 1000m<sup>2</sup> en 2014. Face au faible revenu de cette exploitation de pins pour la commune au détriment d'un patrimoine d'exception, le Conservatoire de Picardie a proposé de valoriser autrement le marais communal et de mettre en avant l'intérêt écologique du site sur 1,2 ha. Les travaux ont consisté à évacuer les produits de coupe laissés au sol, à retirer par étrepage la matière organique accumulée issue des boisements et de relancer la dynamique de la tourbière par essouchage.

Les premiers résultats sont positifs avec la germination de plusieurs milliers de pieds de Bruyère à quatre angles et Callune sur plus de 6 000 m<sup>2</sup>. Notons aussi le développement de quelques pieds de Genêt des anglais, plante non mentionnée sur le site depuis plus de 100 ans, ou encore de *Fossombronia foveolata*, mousse rare profitant des sables nus dont le site héberge la 3<sup>ème</sup> station pour la Picardie.

La Linaigrette à feuilles étroites, déjà favorisée par la remise en lumière du site avec la floraison de plusieurs milliers de hampes, colonise quelques gouilles issues des travaux d'essouchage et la Rossolis à feuilles rondes a vu sa population doublée (environ 300 pieds). La faune n'est pas en reste comme en témoigne la colonisation rapide des petites pièces d'eau par au moins 15 espèces de libellules dont le Sympetrum noir et de la Dolomède, araignée de zones humides.



## Domaine de la Solitude : sauvegarder les milieux et préserver la ressource



Si la Ville de Laon et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie se sont intéressés au début des années 2000 à la préservation du Domaine de la Solitude c'est que cette zone humide présentait au travers de la diversité de ses milieux (étangs, roselières, boisements..) un site à même d'héberger de nombreuses espèces animales et végétales. La commune avait également compris qu'en sauvegardant la qualité de ses zones humides c'est également la ressource en eau de ses habitants qu'elle contribuait à préserver.

Prairie inondable



La Mare à Zouzou (BNN de Versigny)



Grenouille rousse







# Inf'eau



## Sud de l'Aisne : inventaire des zones humides

Les inventaires des zones humides des territoires de la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry et de la Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie sont en phase de finalisation. Ils permettront à chaque commune d'avoir une connaissance des zones humides présentes sur leur territoire. Ces documents peuvent être une aide à la prise de décision sur des questions d'urbanisme.

Les résultats de ces inventaires sont disponibles auprès des animateurs de contrats globaux de la CCRCT et de la 4CB.



## Des classes d'eau pour les élus

Initialement destiné à des scolaires, le dispositif « classe d'eau » créé en 1987 s'est adapté depuis quelques années pour s'ouvrir à de nouveaux publics concernés par les enjeux de l'eau : élus, agriculteurs, industriels... Le programme de 5 jours axé sur la pédagogie active (rencontres, visites, ateliers) se déroule sur une année et s'adapte aux enjeux locaux. La classe d'eau apporte des points de repères afin de mieux connaître les responsabilités et obligations dans le domaine de l'eau et ainsi faire face à la complexité de l'organisation de sa gestion. Cette formation a pour objectif de transmettre aux élus les fondamentaux nécessaires ainsi que les solutions d'accompagnements technique et financier permettant d'agir en faveur du bon état écologique des eaux et milieux aquatiques. Véritables opportunités de mise en relation avec un réseau d'acteurs de l'eau compétents à l'échelle d'un bassin versant, les classes d'eau « élus » bénéficient d'une aide financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

En savoir + ? Contactez Mélissa MAGOUTIER, à l'Agence de l'eau Seine-Normandie - Direction Territoriale des Vallées d'Oise (départements : 02-08-60) au 03 44 30 41 22 ou : [magoutier.melissa@aesn.fr](mailto:magoutier.melissa@aesn.fr) - [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



Le premier plan de gestion a montré la nécessité d'agir pour améliorer la fonctionnalité du site. Les roselières étaient en voie de disparition et il n'y avait plus de prairies. Des déboisements de certaines parties du Domaine ont ainsi eu lieu et, depuis l'été 2010, une partie du Domaine est pâturé par des vaches Aubrac.

Le Cuivré des marais a fait son apparition dans les prairies, une araignée rare des tourbières, la Dolomède, a également été découverte et la Gorgebleue à miroir, petit oiseau avec un plastron bleu, fréquente désormais régulièrement la roselière.

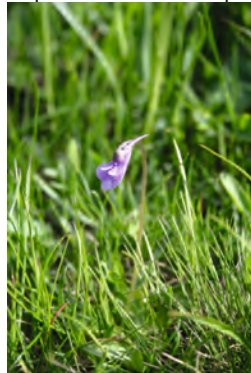
Des visites organisées par le Conservatoire et le CPIE des Pays de l'Aisne sont l'occasion de faire découvrir les richesses écologiques des lieux et d'expliquer comment **en préservant la nature sur le marais l'on préserve également la qualité de la zone humide et notre ressource en eau.**

## Le Marais de Branges : conjuguer intérêt écologique et valorisation cynégétique



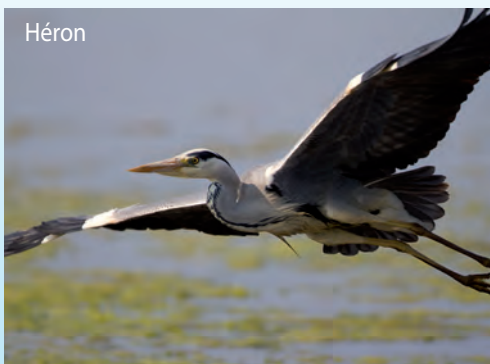
Lors de l'arrivée du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie sur le Marais de Branges (sur la commune d'Arcy-Sainte-Restitue), les premières actions ont consisté à aider les locataires de la chasse à entretenir deux layons qui hébergeaient un patrimoine floristique exceptionnel. Par la suite, un nouveau layon a été créé et c'est aujourd'hui environ un hectare de zones humides à forts enjeux qui est entretenu en concertation avec les locataires.

Le travail réalisé donne de très bons résultats. Ainsi la Grassette commune a vu sa population multiplier par dix en trois ans et la Linaigrette à feuilles large, dont le site héberge la dernière population régionale, comptait 67 hampes fleuris en 2015 contre 3 en 2008. Dans le même temps les actions de chasse ont été facilitées par l'entretien réalisé et le gibier est toujours aussi présent.



Le témoignage de Monsieur Fonte, maire d'Arcy-Sainte-Restitue, confirme la réussite de cette collaboration : « Suite aux nombreuses réunions avec le Conservatoire, l'animateur Natura 2000 (la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-Le-Château) et les rencontres avec les différents acteurs locaux, nous pouvons dire aujourd'hui que les actions engagées se passent dans une bonne entente, notamment avec la Société de Chasse qui loue les marais. Notre commune a ainsi décidé en 2015 de prolonger durablement le partenariat avec le Conservatoire. »

Héron



Le Marais de Comportet



Gorgebleue à miroir





# Envie de découvrir

## La Réserve Naturelle Nationale des landes de Versigny, à découvrir sur les pas de Zouzou

Située au nord-ouest de l'Aisne, la Réserve des landes de Versigny s'étend sur 92 hectares de landes humides et sèches, de boisements et de prairies. C'est ce patrimoine naturel et géologique exceptionnel que le Conservatoire de Picardie, gestionnaire, souhaitait faire partager au plus grand nombre. Ainsi, pour mieux découvrir ce site naturel, les sentiers du Petit Zouzou et du Grand Zouzou guident le visiteur à travers la Réserve.



Des panneaux d'information jalonnent les sentiers du Petit Zouzou et du Grand Zouzou.



La carrière a été restaurée et affiche désormais un superbe profil géologique et pédologique.

Pour préparer votre balade ou compléter les différents supports d'information installés le long des chemins, un livret d'accompagnement est téléchargeable sur : [www.conservatoirepicardie.org](http://www.conservatoirepicardie.org).



## Des activités grandeur nature !

Comme chaque année, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie propose en 2016 un calendrier d'activités nature gratuites et ouvertes à tous.

Au programme de cette nouvelle saison : des visites guidées de sites naturels, des balades contées, des sorties à l'écoute des oiseaux, des chantiers d'entretien pour découvrir la nature de manière active ... Retrouvez les dates et informations utiles dans le calendrier ou sur le site Internet du Conservatoire.

Contact : [www.conservatoirepicardie.org](http://www.conservatoirepicardie.org), au 03 22 89 84 14 ou [reservation@conservatoirepicardie.org](mailto:reservation@conservatoirepicardie.org)

## Connaître la flore des boisements humides

La collection des plaquettes espèces engagée depuis 2012 par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie s'étoffe d'une nouvelle brochure consacrée à la flore des boisements humides. Cette plaquette réalisée grâce à l'Agence de l'eau Seine-Normandie invite les naturalistes avertis comme les simples curieux de nature à la découverte des zones humides et de leur richesse, elle est téléchargeable sur : [www.conservatoirepicardie.org](http://www.conservatoirepicardie.org).

La réalisation de la Doleau'mède est permise grâce aux soutiens financier et technique de :



Région Nord Pas de Calais - Picardie



eau  
seine  
NORMANDIE



**Directeur de publication :** Christophe Lépine  
**Rédaction :** M. Rêve, D. Frimin, E. Das Gracias, F. Meunier  
**Mise en page :** I. Guilbert

**Crédits photos :** D. Frimin, R. Monnehay, C. Gergereau, M.H. Guislain, A. Messean, D. Top, C. Lambert, H. Decodts, M. Mellant, S. Leroy, I. Guilbert /CEN Picardie, N. Cottin, V. Chapuis, B. Tondellier, F. Boca, M. Julien, L. Tailland, K. Georgin  
ISSN 2425-7745 - Imprimé par DB Print

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

1 place Ginkgo - Village Oasis  
80 044 AMIENS cedex 1  
Tel : 03 22 89 63 96 / Fax : 03 22 45 35 55  
[contact@conservatoirepicardie.org](mailto:contact@conservatoirepicardie.org)  
[www.conservatoirepicardie.org](http://www.conservatoirepicardie.org)